

Séance publique du mercredi 27 septembre 2023

Convoqué le mercredi 27 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20h, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICH, Yasmine ANAF, Dalia TOUMI, Grégory BOULORD, Roger DUGUE, Isabelle MASSARD, Fabrice BOURGAIN, Renaud BRÉTON, Sébastien BINAKDANE, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Nadia MOUADDINE, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS(Arrivé à 20h30), Christelle NEDELEC(arrivée à 20h15)

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur :

Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE (représenté par Isabelle MASSARD), Alexandra D'ALCANTARA (représentée par Zineb ZOUAOUI), Christophe BERNIER (représenté par Laurent NOEL), Maria-Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Ibrahima NDIAYE (représenté par Carole LAFON), Christian DESCHENES (représenté par Véronique DESMETTRE), Richard MERRA (représenté par Aymeric LABADIE), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU (représentée par Mariama GASSAMA), Mohammed DDANI (représenté par Sofia MANSERI), Sylvie MOREL (représentée par Sonia BLANC), Karine CHALAH (représentée par Laetitia GHIRARDI)

Absents excusés :

Elsa FAUCILLON, Ahcen MEHARGA, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 39

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Autorisation de signature de la convention entre la Ville de Gennevilliers et l'association « Environnement 92 »

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que l'association « Environnement 92 » a pour projet de « planter des arbres en ville » et de contribuer à végétaliser les communes du département des Hauts-de-Seine, en offrant de planter des arbres et arbustes afin de lutter contre la pollution atmosphérique et l'accumulation de chaleur, de compenser les émissions de carbone et de fournir des habitats ou des corridors à la faune locale,

Considérant l'intérêt de la démarche menée par cette association pour la qualité de vie des habitants,

Considérant la stratégie municipale en matière de préservation et de développement de la biodiversité, de lutte contre les îlots de chaleur,

DELIBERE

Article 1 : Approuve le projet de convention entre l'association Environnement 92 et la Ville de Gennevilliers.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre l'association Environnement 92 et la Ville de Gennevilliers.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982

Acte reçu par le représentant de l'état

le 04/10/23

Affiché le 06/10/23

Exécutoire le 06/10/23

